



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION

## DU TITRE PROFESSIONNEL

Préparateur(préparatrice) de commandes en entrepôt

Niveau V

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Préparateur(préparatrice) de commandes en entrepôt**

**Sigle du titre professionnel : PCE**

**Niveau : V**

**Code(s) NSF : 311 u - Transport, manutention, magasinage-**

**Code(s) ROME : N1103**

**Formacode : 31721, 31743, 31768, 31784, 31795**

**Date de l'arrêté : 17/02/2015**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 12/03/2015**

**Date d'effet de l'arrêté : 28/07/2015**

## 2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

### 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP).
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation (cette rubrique ne concerne pas les candidats par VAE).
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	3/30

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès progressif par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) De tous les CCP au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un binôme d'évaluateurs au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du DSPP.

**2.4. Les compétences des candidats pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité à laquelle conduit le CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre des épreuves pour le candidat, le jury ou binôme d'évaluateurs, et le centre organisateur.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	4/30

### 3 Dispositif d'évaluation pour la session de validation du titre professionnel PCE

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation des épreuves

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	<p>Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur un chariot de manutention industrielle de catégorie 1 Prélever manuellement et à l'aide d'un chariot de catégorie 1 les produits dans le respect des règles de qualité et de sécurité</p> <p>Rechercher, consulter, saisir et valider des données relatives aux opérations logistiques dans le système informatisé Corriger et signaler les anomalies sur les produits, supports de charge et espaces de stockage Emballer les produits et constituer manuellement des charges adaptées aux contraintes de manutention et de transport Charger et décharger un camion dans le respect des règles de qualité et de sécurité à l'aide d'un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1</p>	01 h 45 min	<p>A l'aide d'un chariot de catégorie 1 de type « préparateur de commandes au sol », le candidat prépare une commande constituée de colis complets mono référence et constitue une ou plusieurs palettes hétérogènes. Il les emballe et les étiquette en vue de leur expédition. Il saisit et valide ses opérations dans le système de gestion.</p> <p>Il prépare une commande d'articles à l'unité consommateur et constitue un colis détail.</p> <p>A partir d'un quai, à l'aide d'un chariot de catégorie 1 de type « transpalette à conducteur porté », il charge ou décharge par l'arrière six à neuf charges palettisées d'un camion ou d'une remorque.</p>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur un chariot de manutention industrielle de catégorie 1 Corriger et signaler les anomalies sur les produits, supports de charge et espaces de stockage	00 h 15 min	Les questions portent sur les anomalies dans l'environnement de travail et sur les chariots de manutention, l'identification de pictogrammes, les supports de manutention, la signalisation en entrepôt, et les règles de base de stockage et de rotation des produits.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
<b>Entretien final</b>		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 20 min	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	5/30

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le candidat issu d'un parcours de formation remet à l'organisateur le justificatif attestant d'un temps de conduite de vingt heures minimum de chariot de catégorie 1 (en annexe 4). Sur les vingt heures minimum requises, sept heures maximum peuvent être réalisées sur un simulateur.

Plusieurs candidats peuvent être évalués simultanément dès lors que le plateau technique est suffisamment équipé et le matériel conforme à celui mentionné au descriptif « plateau technique d'évaluation » en annexe 1. Cela dans le respect des règles de sécurité.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle.

**Précisions pour le candidat VAE :**

Le candidat issu d'un parcours de VAE remet à l'organisateur tout document justifiant d'une formation à la conduite de chariots de manutention de catégorie 1 (attestations d'employeurs ou d'organismes de formation, passeport formation).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	6/30

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1</b>					
Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur un chariot de manutention industrielle de catégorie 1	<p>Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées</p> <p>La maintenance de premier niveau est effectuée dans le respect des consignes ou de la notice d'instruction</p> <p>Les vérifications sont réalisées avec méthode</p> <p>Les vérifications sont efficaces</p> <p>Les anomalies sont rectifiées dans la limite des attributions du préparateur</p> <p>L'interlocuteur concerné est alerté si besoin</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prélever manuellement et à l'aide d'un chariot de catégorie 1 les produits dans le respect des règles de qualité et de sécurité	<p>Les quantités de produits prélevés sont exactes</p> <p>La charge constituée est conforme aux règles de qualité</p> <p>Les modes opératoires sont respectés</p> <p>Les gestes et postures sont adaptés à l'activité</p> <p>Les règles de sécurité liées à la conduite du chariot de catégorie 1 sont respectées</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rechercher, consulter, saisir et valider des données relatives aux opérations logistiques dans le système informatisé	<p>La recherche d'informations dans le système de gestion d'entrepôt est efficace</p> <p>Les documents ou étiquettes nécessaires sont édités</p> <p>Les données saisies et validées correspondent aux prélèvements et aux mouvements des produits</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Corriger et signaler les anomalies sur les produits, supports de charge et espaces de stockage	<p>Les anomalies sont corrigées ou l'interlocuteur concerné est alerté</p> <p>Le compte rendu de l'anomalie est précis</p> <p>Les zones d'évolution sont maintenues propres et rangées</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	7/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Emballer les produits et constituer manuellement des charges adaptées aux contraintes de manutention et de transport	<p>L'emballage et le suremballage sont adaptés aux contraintes de manutention et de transport</p> <p>Les exigences du client sont respectées</p> <p>Les pictogrammes et étiquettes d'expéditions appropriés sont apposés sur les unités de manutention</p> <p>Les unités de manutention sont acheminées dans la zone appropriée</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Charger et décharger un camion dans le respect des règles de qualité et de sécurité à l'aide d'un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1	<p>Les contrôles préalables au chargement ou au déchargement sont correctement effectués</p> <p>La sécurité des opérateurs est préservée</p> <p>La bonne conservation et la sûreté des marchandises sont préservées</p> <p>Les consignes sont respectées</p> <p>Les quantités, la qualité des marchandises et de leurs supports sont correctement vérifiées</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b>					

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	8/30



### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité en entrepôt	Charger et décharger un camion dans le respect des règles de qualité et de sécurité à l'aide d'un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1
	Corriger et signaler les anomalies sur les produits, supports de charge et espaces de stockage
	Emballer les produits et constituer manuellement des charges adaptées aux contraintes de manutention et de transport
	Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur un chariot de manutention industrielle de catégorie 1
	Rechercher, consulter, saisir et valider des données relatives aux opérations logistiques dans le système informatisé
Manipuler avec dextérité et en sécurité les chariots de manutention de catégorie 1	Charger et décharger un camion dans le respect des règles de qualité et de sécurité à l'aide d'un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1
	Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur un chariot de manutention industrielle de catégorie 1

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	9/30

## **4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre PCE**

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :** 02 h 20 min

**4.2. Protocole d'intervention du jury:**

Le jury est présent tout au long des épreuves. Pendant la mise en situation, le jury porte des chaussures ou des coques sur-chaussures de sécurité, fournies par l'organisateur.

**4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet.

## **5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation**

Sans objet.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	10/30



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Préparateur(préparatrice) de commandes en entrepôt



## CCP

### Effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation des épreuves

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle ou Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Sans Objet Sans Objet		Sans objet
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 00 min	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	13/30

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	14/30

**Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1**

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat :

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs :

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation**

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	15/30





## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

#### Préparateur(préparatrice) de commandes en entrepôt

##### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Un entrepôt adapté au déplacement de piétons et de chariots de manutention à conducteur porté de catégorie 1, avec la signalisation, le marquage au sol et le balisage appropriés.</p> <p>L'entrepôt comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une zone de prélèvement ;</li><li>- une zone dédiée à la réception et à l'expédition des marchandises ;</li><li>- une zone permettant de charger et de décharger un camion ou une remorque par l'arrière, à partir d'un quai, et avec chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1 ;</li><li>- une zone dédiée au remisage des chariots de catégorie 1 et à la mise en charge de leurs batteries.</li></ul>	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et de trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé au minimum d'une table et de trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	17/30

## Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	<p><b>Zone de prélèvement</b></p> <p><b>Allées</b> La zone de prélèvement comporte au moins trois allées de circulation. Au moins une des allées est bordée des deux côtés de palettiens classiques. Ces palettiens peuvent être équipés de dynamiques colis mais ce n'est pas une obligation.</p> <p>Les deux autres allées comportent au moins un palettier ou un rayonnage dynamique colis sur un de leurs côtés.</p> <p><b>Adressage</b> Tous les emplacements de stockage sont adressés, les adresses sont encodées en code-barres.</p> <p><b>Stockage, nombre, taille, poids et étiquetage des colis mono-références</b> Au moins 10 travées de palettiens réparties entre les trois allées sont dédiées au stockage de colis mono références. La hauteur de stockage de ces colis mono références est inférieure à 1,50 m. Un minimum de 80 références est requis. Chacune de ces 80 références comptent au moins 15 colis de taille et de poids identiques. Sur l'ensemble des 80 références, au moins 5 tailles différentes de colis sont requises ; leur poids se situe entre 0,5 et 12 kg. Sur chaque colis, la référence est indiquée en clair et en code-barres. Chaque colis porte un pictogramme. Les pictogrammes de danger correspondent à ceux du système général harmonisé du conseil économique et social des Nations-Unies. Les colis d'au moins 10 références portent le pictogramme de danger code SGH02 « inflammable ». Les colis d'au moins 10 références portent le pictogramme de danger code SGH03 « comburant ». Les colis d'au moins 10 références portent le pictogramme de danger code SGH05 « corrosif ». Les colis d'au moins 10 références portent le pictogramme signifiant « fragile » et un indicateur de positionnement. Les colis d'au moins 10 références portent le pictogramme signifiant « craint l'humidité ».</p>	4	Les différentes unités logistiques ne contiennent pas nécessairement les produits, mais elles doivent peser les poids requis.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	18/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<p>Les poids et tailles des colis sont répartis de façon à ce que des lots de 20 à 30 colis et composés de douze à dix-huit références puissent constituer des palettes hétérogènes sur des supports de dimension 80 x 120 cm. La hauteur des palettes hétérogènes se situe entre 1,40 et 1,70 m. Le poids des palettes hétérogènes se situe entre 150 et 500 kg.</p> <p><b>Stockage, nombre, taille, poids et étiquetage des unités consommateurs</b>            Au moins 2 travées de palettiers ou 2 travées de rayonnages dynamiques colis sont dédiées au stockage d'unités consommateur (telle que définie par le glossaire GS1). La hauteur de stockage de ces d'unités consommateur est inférieure à 1,50 m.            Un minimum de 100 références d'unités consommateur est requis. Chaque référence compte au moins 15 unités consommateur.            Les poids et les tailles des articles sont répartis de façon à ce que des lots de 16 à 20 articles et composées de huit à douze références puissent constituer des colis détails d'un poids compris entre 5 et 12 kg et d'un volume compris entre 8 et 30 dm cube.            Sur chaque unité consommateur ou sur une étiquette apposée sur son emplacement de stockage, les références sont indiquées en clair et en code-barres.</p>		
	1	<p><b>Zone de remisage</b>            En fonction de la puissance maximale de courant continu utilisable spécifiée par la réglementation, un espace ouvert ou un local, équipé des postes de charge des chariots de catégorie 1.</p> <p>L'espace ouvert ou le local est conforme aux normes et réglementations relatives aux emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter, à la protection des travailleurs qui y sont exposés.</p> <p>S'il s'agit d'un local, il est conforme aux réglementations relatives aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration.</p>	4	Sans objet
	1	<p><b>Zone dédiée à la réception et à l'expédition des marchandises</b>            La zone comporte au moins deux travées. Chacune permet de positionner 6 palettes de marchandises de dimension 80 x 120 cm.</p> <p>Dans cette zone se trouvent 9 charges palettisées.</p>	4	Les candidats utilisent alternativement la zone et les charges palettisées pendant l'épreuve.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	19/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<p>4 de ces charges ont chacune une hauteur comprise entre 0,5 m et 1,20 m.</p> <p>4 de ces charges ont chacune une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,60 m.</p> <p>1 de ces charges a une hauteur comprise entre 1,60 et 1,80 m.</p> <p>4 ou 5 de ces charges pèsent chacune entre 300 et 500 kg.</p> <p>4 ou 5 de ces charges pèsent chacune entre 700 et 1000 kg.</p> <p>Les charges palettisées sont banderolées avec du film opaque. Elles portent une étiquette indiquant leur poids.</p>		
	1	<p><b>Zone dédiée au chargement et au déchargement de camions ou de remorques</b></p> <p>La configuration de la zone permet le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai et avec un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1.</p> <p>Cette zone est équipée d'un quai de chargement et de déchargement fixe ou mobile.</p> <p>Le véhicule à quai est de type porteur, remorque ou semi-remorque avec une longueur utile de plancher d'au moins 5 m et une largeur utile comprise entre 2,40 m et 2,50 m.</p> <p>Un pont de chargement fixe ou amovible se trouve entre le quai et le véhicule.</p> <p>Les accessoires de calage adaptés au véhicule, tels que les cales et les béquilles anti basculement, sont positionnés.</p>	4	Les candidats utilisent alternativement la zone et le véhicule pendant l'épreuve.
Machines	1	Chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1 de type préparateur de commandes au sol ou à levée inférieure à un mètre. Le chariot peut être équipé d'un terminal informatique embarqué, muni d'un lecteur de code-barres.	1	<p>Si le chariot n'est pas équipé d'un terminal informatique embarqué, un terminal informatique portable est obligatoire.</p> <p>La notice technique du chariot est mise à disposition du candidat.</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	20/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1 de type transpalette à conducteur porté.	1	La notice technique du chariot est mise à disposition du candidat.
	1	Terminal informatique portable, muni d'un lecteur de code-barres.	1	Ce terminal informatique portable est obligatoire uniquement dans le cas où le chariot de type préparateur de commandes ne dispose pas de terminal embarqué.
	1	Un ordinateur relié au logiciel de gestion d'entrepôt, équipé d'une imprimante et d'une imprimante à étiquettes.	4	L'ordinateur se trouve dans la zone de prélèvement ou dans la zone dédiée à la réception et à l'expédition des marchandises. Les candidats l'utilisent alternativement pendant l'épreuve.
Outils / Outillages	1	Chariot de préparation.	1	Sans objet
	1	Cutter de sécurité à lame rétractable.	1	Sans objet
	1	Diable.	4	Les candidats utilisent ponctuellement et alternativement cet outil pendant l'épreuve.
	1	Logiciel de gestion d'entrepôt.	4	Le logiciel d'entrepôt contient les données qui correspondent à la zone d'évolution et aux produits en stock.
	1	Transpalette manuel.	4	Les candidats utilisent ponctuellement et alternativement cet outil pendant l'épreuve.
Équipements	20	Palettes de deux dimensions différentes et de qualités différentes : au minimum 5 palettes perdues et	4	Sans objet

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	21/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		5 palettes « Europe » de dimension 80 x 120 cm.		
	2	Rolls conteneurs à deux côtés d'une hauteur minimum de 1700 mm, avec sangles et une capacité de charge de 500 kilos.	4	Sans objet
	1	Table d'emballage	4	Les candidats utilisent alternativement cet équipement pendant l'épreuve
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de gants contre les risques chimiques. Paire de gants fins jetables.	1	Cet équipement est obligatoire uniquement si les chariots sont équipés de batteries ouvertes.
	1	Paire de lunettes de protection contre les risques chimiques	1	Les candidats utilisent ponctuellement et alternativement cet équipement pendant l'épreuve.  Chaque candidat est équipé de ses chaussures de sécurité et d'une paire de gants de manutention.
Matières d'œuvre	1	Lot :  Fournitures pour le calage, la protection et l'emballage : rouleaux de film étirable transparent et opaque, dérouleurs pour film, rouleaux de bulles, particules de calage, film ou plaque mousse, sachet mousse, papier kraft, rouleaux adhésif, feuillets plastique sans outil pour charges légères, pictogrammes, pochettes porte-documents adhésives transparentes, feutres pour le marquage.  Étiquettes d'expédition avec : pictogrammes de danger code SGH02 « inflammable » ; pictogrammes de danger code SGH03 « comburant » ; pictogrammes de danger code SGH05 « corrosif » ; pictogrammes signifiant « fragile » ; pictogrammes signifiant « craint l'humidité » ;	4	Sans objet

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	22/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		pictogrammes « indicateur de positionnement ». Consommables pour les imprimantes.		
	12	Caisses cartons simples et doubles cannelures de six tailles différentes et permettant de constituer des colis de volumes compris entre 8 et 30 dm cube.	4	Sans objet
	1	Eau déminéralisé et son contenant.	4	Le contenant est adapté au type de batteries des chariots de catégorie 1 : ouvertes ou fermées.
Documentations	1	Descriptif des modes opératoires du logiciel de gestion d'entrepôt pour les opérations à réaliser.	4	Sans objet
	1	Plan de circulation de l'entrepôt.	4	Le plan est affiché.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	23/30





## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES AVEC LA VERSION PRÉCÉDENTE DU TP

Sans objet

	<b>PRÉPARATEUR DE COMMANDES EN ENTREPÔT</b> Arrêté du 25/06/2010		<b>Préparateur(préparatrice) de commandes en entrepôt</b> Arrêté du 17/02/2015
--	---	--	---

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	25/30



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP).

\*\*\*\*\*

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
PCE	TP-00468	RC	05	31/03/2015	12/03/2015	27/30



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

